

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
en exercice	15
présents	10
votants	10

L'An deux mil onze

le : Vingt-deux Septembre

le Conseil Municipal de la Commune de Magny-Cours
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Robert LECAS, Maire.

Date de la Convocation : 14 Septembre 2011.

PRESENTS : M. LECAS, Mmes DEVANNE, DUPRE, REGNARD DE
LAGNY, PATRIARCA, MM. DAMICHEY, GUTIERREZ, JANDARD,
LEPAGE, VIRLOGEUX.

ABSENTS : Mmes RELET, SIGNORET, MM. CHEVALIER, ROUBE,
RIGAUD.

SECRETAIRE : Mme PATRIARCA.

OBJET :

Tracé Ligne à Grande Vitesse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon sera ouvert le 3 octobre 2011 pour une durée de 4 mois. Il présente les différents tracés et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

1°- Décide de retenir le tracé médian ;

2°- Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la commission particulière du débat public un argumentaire sous forme de cahier d'acteur.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : - 3 OCT. 2011

publié ou notifié

le : 3 OCT. 2011

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

